

Zurich : 9 femmes de plus

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Recherche féministe

Bibliographie impressionnante

L'association suisse Femmes féminisme recherche publie un répertoire des travaux de ses membres. Le résultat est impressionnant : une septantaine d'auteurs, chacune ayant à son actif un ou plusieurs ouvrages ou articles dans les domaines les plus divers. Les sciences sociales et les sciences humaines sont particulièrement bien représentées, en revanche les sciences exactes font un peu figure de parentes pauvres, sans doute parce que la recherche féministe a plus de mal à se définir dans ces disciplines. D'autre part, tous les travaux recensés, bien qu'étant le fait de chercheuses féministes, n'ont pas les femmes pour objet, ce qui prouve que la recherche féministe a un champ d'application plus vaste que celui des recherches sur les femmes.

L'association Femmes féminisme recherche espère que ce répertoire aura pour effet, d'une part, de faire connaître des travaux souvent ignorés par le public, d'autre part de stimuler de nouvelles recherches. Elle envisage d'ores et déjà une deuxième édition plus complète car, malgré les efforts des éditrices, de nombreuses auteures n'y figurent pas encore.

Zurich

9 femmes de plus

Lors des élections du 5 avril, les femmes ont gagné 9 sièges au parlement zuricois ; elles en occupent 38 sur 180 et se répartissent ainsi selon les partis : 7 sur 15 chez les verts, 9 sur 35 chez les socialistes, 8 sur 46 chez les radicaux, 2 sur 17 chez les démocrates chrétiens, 2 sur 30 à l'Union démocratique du centre, 2 sur 3 chez les POCH, 4 sur 10 chez les indépendants, 4 sur 11 chez les évangélistes, 0 sur 6 à l'action nationale.

L'élection au gouvernement a été un succès personnel pour Heidi Lang, qui a obtenu le maximum de voix, alors que par ailleurs le parti socialiste est en perte de vitesse.

Femmes artistes

Expo à Zurich

Le musée des Beaux-Arts de Zurich présente jusqu'au 17 mai une exposition consacrée à une quarantaine d'artistes femmes. Une centaine d'œuvres tirées des collections du musée et de la ville montrent la place de ces artistes dans l'histoire de l'art, du XVI^e siècle à notre époque.

Familles monoparentales

Subvention demandée

Lors de la dernière session des Chambres, Monique Bauer-Lagier, conseillère aux Etats, a demandé une subvention pour la Fédération Suisse des Familles Monoparentales, comme celle que la Confédération accorde à Pro Familia. Il y a en Suisse environ 108 000 familles monoparentales — 8 000 à Genève — et dans 9 cas sur 10 c'est la femme qui élève seule les enfants. Le conseiller fédéral Flavio Cotti a accepté ce postulat.

OFIAMT

Des chaises pour les vendeuses !

L'OFIAMT a procédé à une enquête sur les conditions de travail de 1151 vendeuses (84,7 %) et vendeurs dans 12 grands magasins. Les réponses des hommes et des femmes diffèrent peu. 65 % d'entre eux se déclarent satisfaits de leur travail, les apprentis étant ceux qui le sont le moins, les personnes âgées sans formation celles qui le sont le plus.

Le quart des personnes interrogées attribuent leurs troubles de santé à leur travail. L'OFIAMT a fait quelques recommandations générales, par exemple :

- le personnel de vente doit pouvoir travailler dans une position correcte du corps, et notamment pouvoir s'asseoir, ce qui est interdit à 25 % des vendeurs/euses et « mal vu » pour 28 % ;
- il faut améliorer l'organisation du travail : horaires, réglementation des pauses, etc. ;
- une formation adéquate pourrait améliorer le climat de travail et diminuer les

troubles provenant des relations tendues avec la clientèle ;

- le bruit devrait être réduit en supprimant ou adoucissant la musique d'ambiance ;
- l'éclairage, qui est l'un des points sensibles, devrait être étudié avec des spécialistes, en tenant compte du bien-être du personnel autant que des exigences de la vente.

Pères divorcés

Cochons de payants ?

Le Mouvement de la Condition Paternelle et l'association homologue de Suisse allemande, qui compte quelque 1000 membres, ont présenté des revendications en 12 points à la commission fédérale chargée de la révision du droit du divorce, prochaine étape de la révision du droit de la famille.

Les revendications des pères divorcés portent principalement sur les points suivants :

- la rente accordée à l'épouse (55 % des cas) devrait tenir mieux compte de la situation financière du père ; elle devrait être limitée dans le temps ; les enfants devraient bénéficier d'une rente équivalente à celle d'orphelin simple dans l'AVS.

- le droit de garde ne devrait pas être quasi automatiquement confié à la mère (86 % des cas) ; le concept de droit de garde devrait être remplacé par la notion de devoir de garde ou de responsabilité parentale partagée entre les deux parents ;
- le droit de visite devrait être étendu à au moins deux week-ends par mois, plus la moitié des vacances scolaires ;
- comme la révision du droit du divorce n'interviendra pas avant quelques années, le juge devrait en attendant tenir compte du principe de l'égalité dans le nouveau droit du mariage.

USAM

Combat d'arrière-garde

L'allocation de maternité ?.. On croyait la partie gagnée après 40 ans. Point encore ! L'Union des Arts et Métiers a décidé de lancer un référendum, elle a jusqu'au 29 juin pour récolter les 50 000 signatures nécessaires. La presse a été quasi unanime à critiquer l'USAM. Le comité référendaire est présidé par le conseiller national Früh d'Appenzell RE.

Gymnastique prénatale : un luxe !

Reçu le 26 FEV. 1987
ATTESTATION

M. Madame
(Nom, prénom, adresse)

est en traitement chez moi depuis le pour accident
maladie

a demandé une visite d'urgence le pour

subir le traitement suivant : Gymnastique prénatale et relaxation

sa capacité de travail est de : 0 % dès le 7 séances
..... % dès le
100 % dès le

Prestations générales : No
Vacation, dépec, taxi : No
Prestations spéciales : No

Reçu la somme totale Fr.

Genève, le 25 février 1987

Soite de traitement
Même traitement

PRISE en CHARGE
G.P.T. Fr.
GENÈVE PERSONNEL FÉDÉRAL

Ci-dessous, l'ordonnance délivrée par un médecin genevois à une femme enceinte pour 7 séances de gymnastique prénatale, et le timbre de la caisse-maladie de cette patiente apposé sur la facture de la sage-femme : prise en charge, 0 franc !

Ce refus de remboursement est-il pratiqué couran-

te ? Vos témoignages sont les bienvenus !

Sur le même sujet, signalons que le conseiller national François Borel (soc. NE) a déposé une initiative parlementaire demandant l'égalité des cotisations d'assurance-maladie entre hommes et femmes.